

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 10 Mai 2016

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Evelyne CONQUET

Excusés : André GILES, Michel MAROT, Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 4 et 14 avril sont adoptés à l'unanimité des présents.

Ordre du jour.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte ce complément.

Encaissement chèque remboursement sinistre : Suite aux dégâts survenus sur les bâtiments communaux lors de la tempête du 31 août 2015, la compagnie d'assurance Groupama a adressé un chèque de 1 118,40 € en indemnisation différée des dommages subis. Le dossier est donc soldé. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque. Cette somme sera comptabilisé sur le compte 7788 « produits exceptionnels divers » au budget primitif de l'exercice 2016.

Délibération : Demande de transfert du versement de la contribution obligatoire au SDIS en compétence facultative de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et approbation de l'option pour la répartition dérogatoire « libre » du PFIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Depuis la loi NOTRe du 7 avril 2015, il est possible de transférer la compétence SDIS à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Lors du conseil communautaire du 11 avril 2016, certains maires ont proposé le transfert de cette compétence avec en contrepartie la rétrocession de la répartition du PFIC part communales à la Communauté de Communes.

Le montant de la contribution au SDIS pour 2016 est 11 230 € réparti de la manière suivante : 30% à la charge de la Communauté de Communes soit 3369 € et 70% à la charge de la commune soit 7861 €.

Le montant du PFIC en 2015 était de 5027 Euros (2014 : 3592.00 € ; 2013 : 2104.00 €) ; Le montant du PFIC 2016 n'est pas connu à ce jour.

Il faut que toutes les communes délibèrent à l'unanimité pour que cette proposition soit acceptée.

Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer. Après discussion l'assemblée précise :

- Que lors du vote du BP 2016 de la commune, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des quatre taxes pour atténuer la charge correspondante au SDIS pour l'année 2016
- Qu'à ce jour nous ne possédons pas de chiffres précis quant à la répartition du FPIC 2016,
- Que la prise de décision est précipitée compte tenu des délais à respecter et du temps écoulé depuis les nouvelles dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Estimant ne pas avoir assez d'éléments pour une prise de décision appropriée, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

1°) de s'opposer au transfert du versement de la contribution obligatoire au financement du SDIS en compétence facultative de l'EPCI à compter de l'exercice 2016,

2°) de refuser l'option pour la répartition dérogatoire « libre » par laquelle l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (part EPCI et part « communes membres ») est versée à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Équipement de la cuisine : étude des derniers devis et commande du matériel.

Les 2 dernières entreprises en concurrence sont l'entreprise ALBAREIL de Souillac et l'entreprise BOUSSAC de Fontanes.

Entreprise ALBAREIL: 6859,43 Euros de fournitures H.T. et 350 Euros de maintenance annuelle, soit un total de 7209,43 Euros H.T.

Entreprise BOUSSAC: 6900 Euros de fournitures H.T. Et 217 Euros de maintenance annuelle, soit un total de 7117 Euros H.T.

L'entreprise BOUSSAC offre 2 grilles pour armoire réfrigérée + 6 casiers.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BOUSSAC pour cet équipement en supprimant du devis le congélateur d'un montant de 446 Euros et autorise Madame le Maire à valider la commande afin de ne pas retarder la livraison (4 semaines de délai environ).

Parallèlement, une proposition de prix est demandée à l'Entreprise BOUSSAC pour une armoire réfrigérée 1 porte + les grilles qui remplacera le congélateur qui a été supprimé du devis.

Pour rappel : Une subvention d'un montant de 2000 Euros a été accordée par le Ministère de l'intérieur (Gérard MIQUEL, sénateur).

La communauté de communes participe à hauteur de 50% avec un plafond qui ne doit

pas dépasser le montant financé par la commune.

Fauchage sur la voirie communautaire.

Les travaux sont prévus pour la fin Juin et pour une durée de 20 h.

Informations et questions diverses.

* Josian l'employé communal partira à la retraite le 30 juin 2016 : proposition d'organiser un pot de départ et un cadeau en commun avec la commune de Concots.

* Michel Deilhes (auto-entrepreneur) effectuera quelques heures pour la commune : entretien espaces verts, débroussaillages des chemins et autres petits travaux. Dans un premier temps, le Conseil Municipal a opté pour cette solution. Un point sera fait en fin d'année entre le prestataire et la collectivité, pour savoir si cette formule est adaptée aux besoins de la commune (travail réalisé, nombre d'heures effectués, coût financier...) ou si la commune devra opter pour une autre formule.

* Le Petit Echo : prévoir le bouclage des textes pour le 10 juin.

* Demande de la famille MIQUEL : Les descendants des deux branches Miquel du Mas de Beuzac ont prévu un retour aux sources, le samedi 1er octobre 2016. Pour cette occasion, la famille apprécierait que le Conseil Municipal les accueille (visite du village, de l'église, moment de recueillement au cimetière suivi d'une halte au Mas de Beuzac). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Madame le Maire propose d'offrir une collation lors de cette réception à la salle socioculturelle.

* Conseil d'école du 31 mars école publique Lalbenque. Joseline Cournède présente les grandes lignes de cette réunion :

- Scolarisation des enfants de moins de trois ans : l'école a fait le choix de scolariser les élèves de TPS en 2 jours/2 jours afin de satisfaire le plus grand nombre de familles. Les élèves sont accueillis en 2 groupes (lundi/mardi et jeudi/vendredi) : le matin dans un premier temps puis la fréquentation des élèves sur la journée entière sera encouragée au fur et à mesure de l'année.
- Modification des programmes et des cycles à compter de la rentrée de septembre 2016 : Cycle 1 : PS /MS / GS ; Cycle 2 : CP / CE1 / CE2 ; Cycle 3 : CM1/ Cm2 / 6^{ème} ce qui impliquera des liaisons régulières avec les enseignants du collège.
- Mise en place d'un nouveau livret scolaire du CP à la 3^{ème}.

École élémentaire

Projet immersion Anglais à Auzole : 3 jours : USEP : Rencontres sports

collectifs sur Lalbenque ; Journée athlétisme : le mercredi 8 juin après-midi à Cahors ; Petit tour USEP dans la semaine du 20 mai, à pied pour les plus petits, en vélo pour les plus grands.

- Piscine Ouverture à partir du 25 mai. Une session d'agrément activités aquatiques sera programmée sur la piscine de Lalbenque, validité permanente.
- Sortie avec nuitée « Sport, Nature et Découvertes » / USEP Sont concernées 2 classes : celle de Mr Joseph et la classe de Cm1/Cm2 du Montat : les 9 et 10 juin 2016. Visite et ateliers des phosphatières du Cloup D'Aural, VTT, Ateliers Pêche au Lac de Lartigue, découverte du petit patrimoine local, bivouac sous tente (ancien camping de Lalbenque).

Ecole maternelle : Projet Initiation Cirque

Ce projet a concerné les 4 classes. Il s'est déroulé en janvier et février les mardis et jeudis matin de 9 h à 11h45 sur 6 semaines avec un intervenant.

Exposition de travaux d'élèves et représentation avec des numéros variés devant les familles le lundi 15 février.

Il est prévu une sortie à Brive le mardi 3 mai pour se rendre au spectacle du cirque Amar.

Le compte-rendu détaillé du conseil d'école est consultable sur le site de la mairie de Cremps : cremps.pagesperso-orange.fr rubrique : Ecole.

A 23 h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.